



# FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

UN NOUVEAU SIÈGE POUR LES

# AAMAC



N° 549

du 29 avril 2024

# S M M A I R E

● Quand la « sœur jumelle » cherche son envol .....	3
● L'histoire des AAMAC comme dans un conte .....	4
● AAMAC et ASECNA : une communauté de destin .....	5
● La planification et l'organisation pour relever les défis .....	6
● La partition du Tchad .....	7
● Personnel .....	9

# FLASH INFOS

Panorama de l'actualité de l'ASECNA

LA UNE DU FLASH

## INAUGURATION DU NOUVEAU SIÈGE DES AAMAC



### QUAND LA « SŒUR JUELLE » CHERCHE SON ENVOL

Le nouveau siège des Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) a été inauguré le 17 avril 2024 à N'djamena, au Tchad.

L'événement a été présidé par le Ministre d'État, Ministre Secrétaire général de la Présidence M. Mahamat Ahmat Alhabo, représentant le Chef de l'Etat du Tchad, en présence de la Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale, Mme Fatimé Goukouni Wédéye et d'autres hauts dirigeants gouvernementaux du Tchad.

On y a également noté la présence du Président du Conseil des AAMAC, des Administrateurs des AAMAC, du Directeur général M. Mohamed Moussa, ainsi que de nombreux autres 'invités, parmi lesquels, d'anciens ou actuels dirigeants de l'aviation civile des Etats membres et d'autres pays africains, de l'OACI et de la CAFAC, des diplomates ainsi que des autorités administratives.

C'est en décembre 2001, que les Directeurs Généraux de l'Aviation Civile des 17 Etats africains membres de l'ASECNA d'alors ont constitué cette organisation pour coopérer à la mise en œuvre efficiente des normes et pratiques recommandées de la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale, communément appelée Convention de Chicago.

Les AAMAC sont considérées par M. Mohamed Moussa comme une sœur jumelle de l'ASECNA, compte tenu « des

raisons identiques de leur création, à savoir, mutualiser les efforts et les ressources pour assumer une mission précise de service public ». Cette similitude, et bien d'autres raisons, particulièrement le devoir absolu de contribuer au développement de l'aviation civile de ses Etats membres, font que l'Agence est le premier partenaire et le premier soutien de cette institution qui, aujourd'hui, cherche à prendre son envol.

Cette ambition est sur la bonne voie de se réaliser, au regard de l'amélioration des conditions de son fonctionnement avec l'édification de ce nouveau siège moderne et très fonctionnel. Mais aussi, le recrutement d'un Coordonnateur technique et de cinq experts de haut niveau pour renforcer l'équipe dirigée par M. Louis Bakiénon, le Secrétaire exécutif.

Les AAMAC peuvent, en tout cas, compter sur le soutien constant des décideurs, à l'instar du Président du Conseil des AAMAC et Directeur Général de l'ANAC du Congo, M. Serge Florent Ndzota, de M. Mohamed Moussa qui ont, chacun en ce qui le concerne, plaidé lors de la cérémonie d'inauguration, pour un accroissement des performances et du rôle joué par cette institution communautaire sur l'échiquier africain.

Les hautes Autorités nationales du Tchad ne sont pas en reste ; elles qui ont pris toutes les dispositions pour un fonctionnement correct des AAMAC sur leur territoire.

## L'HISTOIRE DES AAMAC COMME DANS UN CONTE



Qui mieux que son Président du Conseil pour retracer l'histoire des AAMAC ? M. Serge Florent Dzota, Directeur général de l'ANAC Congo qui assure cette qualité le fera avec brio et pédagogie à l'occasion de la cérémonie d'inauguration de ce nouveau siège. Rappelant d'abord que les AAMAC sont une organisation régionale de supervision de la sécurité de l'aviation civile. L'Afrique en compte six. Chacune d'elle a été créée conformément à la résolution A29-13 de l'OACI.

Cette résolution invite tous les États du monde à coopérer pour assurer, en commun, la supervision de la sécurité du transport aérien en se dotant d'organisations régionales de ce type. La résolution tire son essence du fait que la plupart des États pris individuellement ne disposent pas en tout temps des moyens et des compétences techniques nécessaires pour assurer tout seul de façon convenable, la supervision de la sécurité de l'aviation civile qui est un domaine très vaste, en perpétuelle mutation et nécessitant quotidiennement des remises en question.

C'est donc pour donner suite à la résolution susmentionnée que les Directeurs Généraux de l'Aviation civile des États membres de l'ASECNA, ont signé en 2001 un mémorandum visant à travailler ensemble pour éliminer les carences constatées par les audits USOAP de l'OACI. Puis suivront, en 2008, une étude portant sur le statut juridique de l'organisation, l'adoption des textes de base de l'organisation (2009-2010) et enfin, la signature à Ndjaména du traité créant les AAMAC, le 20 janvier 2012.

Selon M. Mohamed Moussa, la création des AAMAC relève en soi d'une prouesse qui « démontre, si besoin en est, que le génie africain n'est pas une vue de l'esprit ». Et que « le génie africain, réside ici, précisément, dans le fait d'avoir

réussi à créer les conditions optimales de mutualisation des efforts dans un secteur aussi coûteux et névralgique, pour assurer la mobilité humaine en toute sécurité, et apporter une contribution au développement de nos États ».

### Hommage aux précurseurs

Si les AAMAC ont pu voir le jour et grandir en tant qu'organisation régionale de supervision de la sécurité de l'aviation civile, c'est grâce à la témérité de certaines autorités et personnalités qui y ont cru et ont déployé toute leur énergie pour sa mise en œuvre. A leur endroit, le Comité d'organisation a manifesté une grande courtoisie, en les conviant à la cérémonie d'inauguration au cours de laquelle, elles ont reçu un vibrant hommage de la part des intervenants parmi lesquels, la Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale, Mme Fatimé Goukouni Wédéye, le Président du Conseil des AAMAC et le Directeur général de l'ASECNA.

Ont été ainsi cités, MM Adoum Younousmi, ancien Ministre de tutelle du Tchad, Douga Mahamat, ancien Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile du Tchad (ADAC), les anciens Présidents du Conseil des AAMAC, que sont MM Guelpina Ceubah du Tchad (actuel DNAD de l'ASECNA), Aristide de Souza du Bénin, Mohamed Bouassrya de la Mauritanie et LATA DOKISIME du Togo. Ont été également nommés, MM Sadou Marafa, premier Secrétaire Exécutif, Mme TENE ISSABRE SANOGO, première Coordinatrice Technique et M. Ernest MABIALA, premier des experts opérationnels.

Bien entendu, une mention spéciale a été réservée à l'ASECNA.

## AAMAC ET ASECNA : UNE COMMUNAUTÉ DE DESTIN



**A** l'occasion de la cérémonie d'inauguration, M. Mohamed Moussa a manifesté « une fierté particulière » à faire remarquer à l'assistance le constat que « quelque part, les AAMAC sont une sœur Jumelle pour l'ASECNA », s'appuyant sur le fait que « c'est la même clairvoyance et la même vision, qui ont conduit les pères fondateurs à créer l'ASECNA dans des conditions extrêmement difficiles, le 12 décembre 1959, qui ont également inspiré les Etats à porter les AAMAC sur les fonts baptismaux ».

« Cette parenté génétique, ajoute-t-il, a amené la Direction Générale de l'ASECNA à manifester, conformément aux directives éclairées de ses Instances Statutaires ou à travers ses propres initiatives, un soutien constant et multiforme aux AAMAC dès ses balbutiements ». Il en a été ainsi avec les Directeurs généraux qui se sont succédés à la tête de l'Agence depuis 2001. Même si pour l'opérationnalisation des AAMAC, le Président du Conseil a fortement salué la contribution de l'actuel Directeur Général de l'ASECNA, « qui a, en 2021, permis avec une résolution du Comité des Ministres des États membres de l'ASECNA, de renforcer les ressources financières à allouer aux AAMAC pour son fonctionnement ».

Dans divers domaines, l'ASECNA est ainsi « aux côtés de l'institution des AAMAC pour l'aider à davantage grandir, prendre ses marques et atteindre totalement les objectifs qui lui sont assignés » dira M. Moussa dans son allocution.

Sur le plan technique d'abord, l'ASECNA mobilise toutes les fois que nécessaire, ses experts pour participer aux réflexions

qui concernent les AAMAC notamment. Il en a été ainsi lors de la réunion d'experts de haut niveau qui s'est tenue du 08 au 19 mai 2023 à Niamey, au Niger, et qui avait pour objet d'élaborer les textes règlementaires complémentaires harmonisés des AAMAC.

En outre, l'ASECNA contribue, dans la mesure de ses moyens, à la prise en charge budgétaire du fonctionnement des AAMAC en soutien aux Etats, en vue de permettre à l'Institution de dérouler de manière satisfaisante, ses programmes annuels d'action.

Enfin, on peut citer d'autres domaines dans lesquels notre Agence est en train d'apporter son appui, à savoir, l'élaboration des textes relatifs au statut et à la rémunération du personnel des AAMAC, la mise en place de procédures relatives à la gestion comptable et budgétaire ou à la passation des marchés. Des experts de l'ASECNA interviennent également pour le déploiement sur le site de ce nouveau siège, d'une infrastructure et d'un réseau informatique performants, mais aussi d'un système d'information et de nouveaux outils de communication digitale.



## LA PLANIFICATION ET L'ORGANISATION POUR RELEVER LES DÉFIS

Selon le Président du Conseil, M. Dzota, toutes les conditions sont réunies pour que le « pavillon AAMAC décolle et illumine l'espace africain », martelant au passage ses grands espoirs sur l'avenir rassurant de l'institution communautaire. Ces espoirs sont partagés par le Directeur général de l'ASECNA qui a souligné que face à des « défis multiples et complexes, les AAMAC sont appelées à prendre toute la mesure des enjeux de l'aviation civile de demain, et à faire preuve d'un sens élevé de l'organisation et de l'anticipation pour s'adapter perpétuellement, et être en permanence à la hauteur des attentes que les Etats ont placées en elles ».

Ces attentes semblent déjà avoir été prises en compte par l'organe exécutif des AAMAC à travers un plan stratégique triennal qui est à l'étude et qui servira de fil conducteur des activités. Les perspectives des AAMAC à court et moyen termes sont ainsi résumées dans ledit plan qui visent essentiellement :

- la certification GASOS de l'institution ;
- la certification du principal ANSP des États membres ;
- l'harmonisation du dispositif réglementaire de supervision ;
- le renforcement des capacités des États en ressources humaines qualifiées par des offres de formation aux personnels des États pour accroître les compétences techniques ;
- la digitalisation du mode de gestion administrative,

budgétaire, financière et comptable des AAMAC ;

- la diversification des sources de financement des AAMAC ;
- l'assistance des États fondée sur l'analyse régulière des questions de protocole prioritaires ;
- la collaboration et la coopération avec les autres RSOO de la région AFI ;
- la poursuite par les AAMAC de la réunion AFI d'analyse des événements de sécurité traditionnellement coordonnée par l'IATA ;
- l'élaboration et la publication de rapports et/ou bulletins sur la sécurité régionale.

### Organisation

Les AAMAC sont dirigées par un Conseil d'Administration composé des Directeurs Généraux des Autorités de l'Aviation Civile des Etats membres, avec le Secrétaire Exécutif en tant que membre et secrétaire.

La structure des AAMAC comprend l'Administration des Finances, le secrétariat du Secrétaire Exécutif, la Coordination Technique composée d'un responsable formation, des Experts Techniques dans les différents sous-domaines des services de la navigation aérienne (ATS - SAR - CNS - AIS/MAP - PANS/OPS - MET) et d'un pool d'inspecteurs hautement qualifiés dans les différents domaines des services de la navigation aérienne.



## LA PARTITION DU TCHAD

L'inauguration du premier siège mis à la disposition des AAMAC par le Tchad remonte au mercredi 24 mai 2017. Pour Mme Fatimé Goukouni Wédéye, Ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Météorologie nationale, l'édification de ce nouveau siège est « l'expression de notre engagement commun à promouvoir un ciel africain plus sûr, plus efficace et plus intégré ». Elle a attiré, en outre, l'attention sur la position stratégique du Tchad qui est « situé à la croisée des routes aériennes au centre de l'Afrique ». Se félicitant que N'Djamena abrite également le siège de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale, (ASSA-AC) qui regroupe les six Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Avant l'intervention de la Ministre, M. Youssouf Mahamat, ancien Directeur général de l'ASECNA, s'est brièvement adressé à l'assistance pour au nom de toute le Communauté ASECNA, féliciter le Tchad pour les conditions créées afin d'être un grand pôle de l'aviation civile régionale. Le Tchad « carrefour des grandes civilisations et des langues » qui, selon lui, a une vocation aéronautique naturelle, en raison particulièrement, de sa position de transition entre l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'ancien Directeur général a fait remarquer que Ndjamena abritait aussi le siège d'ASECNA Services, la filiale de l'ASECNA.





## TENUE DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DU DIALOGUE SOCIAL



**D**u 22 avril au 03 mai, se tient à Malabo, la réunion du Comité de suivi du dialogue social qui regroupe les représentants titulaires des différentes structures audit dialogue.

La cérémonie d'ouverture de la réunion a été notamment marquée par la présence du Secrétaire d'Etat à l'Aviation Civile, du Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, de l'Administrateur de l'ASECNA pour la Guinée Equatoriale, du Directeur des Ressources Humaines, du Contrôleur Financier de l'ASECNA.

A l'occasion de cette cérémonie, le Directeur des ressources humaines, représentant le Directeur général, et le Président du BCRT, M. Ahmed Lamizana ont rappelé le contexte de tenue de cette réunion, marqué par l'adhésion effective du Rwanda à l'ASECNA, la signature de nouveaux accords de siège avec certains pays, l'amélioration substantielle de la rémunération du personnel dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Système de Rémunération en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

Pour sa part, le Secrétaire d'Etat à l'Aviation Civile qui

apprécie fortement le choix de son pays pour abriter cette rencontre, a beaucoup félicité l'ASECNA pour les différentes avancées notées ces dernières années, mais aussi, pour les grands chantiers en cours au profit du continent africain. Il s'agit notamment, de la mise en œuvre du SBAS, pour généraliser l'utilisation du satellite dans la fourniture des services ATS, et le projet « Ciel unique pour l'Afrique » initié dans l'optique d'unifier le ciel africain.

Au nom de l'ensemble des travailleurs, le Président du BCRT a chaleureusement salué la signature des nouveaux accords de siège. Martelant sa conviction que « bientôt, les 7 autres pays membres restants de notre belle Agence, emboîteront le pas aux 12 déjà signataires, dans un élan de solidarité et d'équité, et surtout, pour le renforcement de l'ancrage institutionnel du Statut International de l'Agence ».

Les conclusions de cette session du Comité de Suivi permettront sans nul doute de consolider le Contrat d'Entreprise 2022 -2024 dont l'évaluation est prévue dans le dernier trimestre de l'année.

Nous reviendrons sur ces travaux.





#### **Siège Social**

**32-38 avenue Jean Jaurès B.P 3144**

**Tel : (221) 33 849 66 00**

**Fax (221) 33 823 46 54**

#### **Délégation à Paris**

**75 RUE La BoÉTIE – 75 008 PARIS**

**TEL : (331) 44 95 07 18**

**Fax : (331) 42 25 73 11**

#### **Délégation auprès de l'OACI**

**999, UNIVERSITY STREET – SUITE 740**

**MONTRÉAL – QUÉBEC – H3C 5J9**

**TEL : (1514) 954 83 87**

**Fax : (1514) 954 15 8151**

#### **Délégation auprès de l'Union Africaine**

**LUKE RESIDENCE, VILLA n°B185\_3, SUB  
CITY Yeka, ADDIS ABABA, KEBELE 20/21,**

**TEL : +251983934191.**